



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 15.3 de l'ordre du jour provisoire

A55/INF.DOC./2
11 avril 2002

Recettes diverses

Rapport du Secrétariat

1. Le présent document a pour objet d'informer l'Assemblée de la Santé des projections actuelles concernant les recettes diverses disponibles pour le financement du budget ordinaire 2002-2003.
2. La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé l'utilisation d'un montant s'élevant au plus à US \$52 153 017 prélevé sur le compte des recettes diverses pour financer le budget ordinaire de l'exercice 2002-2003. Ce montant comprenait :
 - un montant de US \$16 000 000 en vertu de la résolution WHA54.20 pour couvrir les risques de change, le financement du fonds immobilier et le plan d'incitation financière ;
 - un montant de US \$36 153 017 au titre de la résolution WHA54.17 « Contributions pour l'exercice 2002-2003 » pour compléter les montants dus comme contributions par certains Etats Membres.
3. Le montant disponible des recettes diverses était à l'époque estimé à US \$35 111 160, d'où un déficit estimé à US \$17 041 857 (voir annexe).
4. Afin de réduire ce déficit, le Directeur général a demandé aux Etats Membres susceptibles de bénéficier des recettes diverses de compléter les montants dus au titre des contributions pour 2002-2003, comme indiqué dans la résolution WHA54.17. Six Etats Membres ont jusqu'ici généreusement offert de le faire, ce qui a réduit le montant total des recettes diverses requises de US \$5 203 599. D'autres Etats Membres ont indiqué qu'ils envisagent encore de répondre à l'appel lancé par le Directeur général. Un tel appui permettrait de réduire encore le montant des recettes diverses nécessaires pour compléter les montants dus au titre des contributions pour 2002-2003.
5. Un examen des recettes diverses disponibles pour 2002-2003 a abouti à un montant de US \$35 788 268 (voir annexe) qui dépasse de US \$677 108 l'estimation initiale de US \$35 111 160.
6. Compte tenu de la réduction de US \$5 203 599 du montant nécessaire pour compléter les contributions pour 2002-2003 et de l'augmentation de US \$677 108 de l'estimation révisée des recettes diverses disponibles pour 2002-2003, le déficit des recettes diverses est désormais évalué à US \$11 161 150 comparativement au montant initial de US \$17 041 857 (voir annexe).
7. Le Directeur général continuera d'examiner les estimations relatives aux recettes diverses disponibles et au déficit. On se préoccupera de tous les règlements d'arriérés qui pourront être effectués par les Etats Membres en 2002. Conformément au paragraphe 7.3 du Règlement financier, ces arriérés de

contributions sont portés au crédit d'abord des emprunts internes non remboursés, puis des montants non remboursés auprès du fonds de roulement. Les arriérés qui ne servent pas à ces remboursements sont portés au crédit des recettes diverses conformément au paragraphe 8.1 *h*) du Règlement financier.

8. Conformément au paragraphe 5.4 du Règlement financier, au cas où le montant des recettes diverses réalisé pour 2002-2003 reste déficitaire, le Directeur général « examine les plans d'exécution du budget ordinaire afin d'apporter les éventuels ajustements nécessaires ».

ANNEXE

RECETTES DIVERSES ESTIMEES POUR 2002-2003

	Estimation révisée	Estimation initiale
	En US \$	En US \$
Solde des recettes occasionnelles au 31 décembre 2000	6 111 160	6 111 160
Recettes occasionnelles nettes réalisées en 2001	15 927 108	6 000 000
Montant des économies réalisées lors du paiement des engagements non réglés au 31 décembre 2001, disponibles en 2002-2003	6 000 000	10 000 000
Revenus d'intérêts en 2002-2003	7 250 000	12 500 000
Postes divers	500 000	500 000
Recettes totales disponibles	35 788 268	35 111 160
Montant requis	46 949 418	52 153 017
Déficit	11 161 150	17 041 857

1. Le montant des économies réalisées lors du paiement des engagements non réglés a été réduit à la suite de la mise en place du Règlement financier et des Règles de Gestion financière révisés. Il est prévu que les économies réalisées lors du paiement des engagements non réglés demeureront à un niveau inférieur à celui des exercices précédents.

2. Le montant estimé des revenus d'intérêts en 2002-2003 a été réduit compte tenu de la baisse importante des taux d'intérêt, notamment concernant le dollar des Etats-Unis, au cours des six derniers mois.

3. Aucun montant au titre des arriérés de contributions n'est compris dans les recettes diverses estimées, car le règlement de ces arriérés sert d'abord à rembourser les emprunts internes puis à reconstituer le fonds de roulement au niveau de US \$31 000 000. Les éventuels règlements d'arriérés de contributions en sus seront portés au crédit des recettes diverses.

= = =